

RELEVÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 4 JUILLET 2019 à WARNECOURT

Légalement convoqué le 18/06/2019, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la Halle de Warnécourt sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. BELLOY Christian ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN

Présents : CARIER Benoît ; VILLET Odile ; PORTIER Bernard ; MONPETIT Joël (suppléant JUSTINE HERBIGNY) ; LAMORLETTE Alain ; HAUTION François ; PAQUET Michel ; LANTENOIS Philippe ; JEANNELLE Maurice ; DUPONT Jean-François ; DELBEE Christophe ; MOREAU François.

Absents : VUIBERT Lionel ; MONCEAU Luc ; HUBERT Brice ; DERVAUX Sébastien ; BOCQUILLON Arnaud ; GUERIN Jeanne ; CHARROIS Monique ; LOPEZ Jérôme.

Excusés : LAMBERT Olivier ; GEHIN Elisabeth ; MAUROY Josiane (**pouvoir** à Bernard PORTIER) ; MARTIN Claude (**pouvoir** à Christophe DELBEE) ; MONTEIL Jacqueline (**pouvoir** à Jean-Marie OUDART) ; MARCHAND Nadine (**pouvoir** à Marie-France KUBIAK).

SECTEUR DE TOURTERON :

Présents : LETISSIER Marcel ; IWANCZUK Patrick ; TUOT Anne-Marie ; MAIRIEN Bernard ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoît.

Absent : THIRY Jean-Michel ; DESCAMPS Guillaume ; PILLIAIRE Jean-Luc.

Excusé : PIERRARD Christian.

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :

Présents : MALCORPS Joseph ; LANEAU Philippe ; DUANT Gilles ; DOUTE Jean-Pierre ; BREDY Yves ; BERTAUX Marcel ; BOCAHUT Patrick ; FLEURY Sylvain ; BAUDRILLARD Daniel.

Absents : MASSEAU Alain ; VICET Catherine ; GAUVAIN Michel.

Excusé : CAMUS Guy ; MANCEAUX Marinette (**pouvoir** à Daniel THOMAS) ; MALHERBE René (**pouvoir** à Gilles DUANT) ; PHILIPPE Georges (**pouvoir** à Yves BREDY) ; BERTRAND Guy.

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :

Présents : VALET Jean-Pierre ; THOMAS Daniel ; DEGLAIRE Jean-Marc ; ASSA Emmanuel ; POIRET Nicolas.

Absents : MAUROY Pascal ; LE CORRE Bernard ; GABET Hervé ; JEANNETTE Laurence ; JEAN-BAPTISTE Denis ; BAELDEN Franciane ; BILLEBAUT Cédric.

Excusés : BARROIS Jean ; PELTIER Josette.

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

Présents : MOREAUX Etienne ; DUQUENOIS Christelle ; BLAIMONT Bernard ; GARCIA François ; VINCENT Jacques ; MATHIEU Céline ; HENRY Régis.

Absents : BOUQUET Michel ; BEURET Jean-Marie ; MACHAUX Etienne ; RUFFIN Faustine ; TOUCHON Baptiste ; MARTEAUX Jean-François ; COLAS Daniel.

Excusés : BADOUX Claude ; DOSIERE Jean-Paul (**pouvoir** à Bernard BLAIMONT).

SECTEUR D'OMONT :

Présents : CHARBONNEAUX Raoul (suppléant de BAALONS) ; BERTRAND Vincent ; PEROTIN Bruno (suppléant de LA HORGNE) ; TERRISSE Jean-Paul ; OUDART Jean-Marie ; BERJOT Christophe ; GERVAISE Francis ; AUBRY Marie-Claude (suppléante de SINGLY) ; DEYMAS Jean-Pierre ; MERCIER Thierry.

Absents : COLAS Guy ; COURTOIS Roger.

Excusé : INFANTINO Frédéric (**pouvoir** à Marcel LETISSIER).

SECTEUR D'ATTIGNY :

Présents : LIEGEART Dominique ; DUGENIE Evelyne ; HABERT Hugues (suppléant de CHARBOGNE) ; MORLET Guy ; FONTAINE Xavier ; GERARD Christian ; GUERIN Jean-Luc ; GALLOIS Sylvie ; KUBIAK Marie-France.

Absents : PATE Cédric ; BOURGEOIS Noël ; MASSET Michaël ; FRANKART Jean.

Excusés : DECLoux Guy ; DETREZ Pascal.

Soit 58 présents et 9 pouvoirs : 67 votants.

1) Signature d'un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est

Le POCE est un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que la Communauté de Communes et la Région identifient ensemble.

✚ **LES ENJEUX du territoire proposés sont :**

1. « Soutenir l'économie locale ».

Objectif 1.1 : Créer des conditions favorables à l'installation, au développement et à la reprise d'activités : **Zones d'Activités – Pôles d'entreprises neuf ou réhabilitation de friches - télétravail - Voie Ferrée-aide aux hébergeurs**

Objectif 1.2 : Soutenir et développer les économies alternatives et les filières locales : **Club d'entreprises – Economie sociale et solidaire** (SCIC Enercoop – Espace Environnement 08 - filière culturelle)

2. « Faire du tourisme, un vecteur de développement économique ».

Objectif 2.1 : Valoriser les richesses patrimoniales : **Domaine de Vendresse – Relais de Poste de Launois sur Vence - Voie Verte – canal des Ardennes - Sentiers thématiques**

Objectif 2.2 : Améliorer les capacités et conditions d'accueil des touristes : **aide aux hébergeurs – Office de Tourisme – schéma signalétique**

3. « Maintenir et promouvoir l'activité agricole ».

Objectif 3.1 : Soutenir le développement des circuits courts : **Utilisation de produits locaux dans la restauration collective et programme d'aides**

Objectif 3.2 : Faciliter l'accessibilité au foncier : **maraichage bio**

4. « Maintenir la population en offrant des services adaptés aux besoins »

Objectif 4.1 : Proposer une offre de logements adaptés : **béguinage - logements**

Objectif 4.2 : Garantir et améliorer l'accès aux services au public et de santé : **Maison Services Au Public – Maisons de Santé Pluridisciplinaire**

Objectif 4.3 : Poursuivre la politique d'accueil de la petite enfance : **Crèche**

Objectif 4.4 : Créer les conditions d'épanouissement de la jeunesse : **OACP – salle sport**

Objectif 4.5 : Offrir une couverture internet optimale : **Déploiement Très Haut Débit - MSAP**

5. « Viser l'excellence environnementale » - Enjeu transversal

Objectif 5.1 : Développer la production d'énergies renouvelables : **Méthanisation – Centrales villageoises – photovoltaïque - hydro électricité.**

Objectif 5.2 : Favoriser la diminution des consommations énergétiques : **rénovation thermique – mobilité – voie ferrée capillaire.**

Le Conseil approuve **à l'unanimité** le POCE des Crêtes Préardennaises comme présenté en séance, de le soumettre à la Région Grand Est et autorise la signature suite à sa validation par la Région.

2) Contrat de Territoire avec le Département : avenant de prolongation jusqu'en 2025, révision de la programmation 2017, élaboration d'un programme 2019

Le Conseil décide **à l'unanimité** d'engager avec le Département un avenant au Contrat de Territoire (2017 – 2019) selon les modalités suivantes :

- Prolongation du contrat jusqu'en 2025 comme proposée

- Poursuite du cadre défini dans la convention signée en Juillet 2017 (répartition de la dotation par axe et mesure, taux et plafonds d'aide, etc.)
- Actualisation de la programmation retenue en 2017 avec le retrait des opérations pour lesquelles aucun dossier n'a été déposé, ainsi que l'adaptation du taux d'aide pour l'opération de voirie ayant bénéficié d'une nouvelle subvention (le taux du Contrat de Territoire vient compléter les autres subventions avec un taux cumulé de 20 à 35% selon le potentiel financier de la commune).
- Délégation au Bureau pour établir dans les délais fixés par le Département (avant le 30 Septembre 2019) en lien avec les communes et les syndicats concernés :
 - l'actualisation de la programmation 2017
 - la programmation des opérations 2019 à partir des fiches et dossiers remis par les communes et syndicats dans le cadre d'une répartition de dotation plafonnée à 450 000 €.

3) 1^{ère} Répartition 2019 de la dotation (2014-2019) pour les Fonds de Concours aux communes sur proposition des commissions de secteur

Le Conseil décide à l'unanimité les Fonds de Concours sur les dossiers suivants retenus lors des commissions de secteur :

Commission de secteur d'OMONT :

- BAALONS : Restauration vitraux de l'église, accès salle des fêtes, réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes et restauration d'un puits ancien

Montant travaux :	9 368,50 € HT
Fonds de concours à allouer :	4 430 € soit taux : 47.29 %
- POIX-TERRON : Rénovation salle de la Vence

Montant travaux :	31 289 € HT
Fonds de concours à allouer :	15 497 € soit taux : 49.53 %
- Aménagement salle multi-usage dont musique, Pré Waguet

Montant travaux :	40 642 € HT
Fonds de concours à allouer :	3 143 € soit taux : 7.73 %

Commission de secteur de FLIZE :

- BOULZICOURT : Réfection trottoirs Lotissement Le Parc

Montant travaux :	24 641,80 € HT
Fonds de concours à allouer :	4 078 € soit taux : 16,55 %

Commission de secteur d'ATTIGNY :

- GIVRY SUR AISNE : Création d'une chaufferie collective pour mairie et logements communaux

Montant travaux :	105 224 € HT
Fonds de concours à allouer :	4 308,76 € soit taux : 4.09 %
- RILLY SUR AISNE : Réfection voirie Grande Rue

Montant travaux :	5 330,40 € HT
Fonds de concours à allouer :	1 176,64 € soit taux : 22,07 %
- SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX : Accessibilité cimetière

Montant travaux :	16 577,15 € HT
Fonds de concours à allouer :	4 278.33 € soit taux : 25,81 %
- SEMUY : Création de la mairie dans une salle des fêtes et création d'un local de rangement

Montant travaux :	92 843,47 € HT
Fonds de concours à allouer :	3 360 € soit taux : 3,62 %

Commission de secteur de TOURTERON :

- NEUVILLE DAY : Annulation du fonds de concours de 2 646 € attribué en 2018
Remplacé par : Remplacement chaudière du logement communal
Montant travaux : 5 259,45 € HT
Fonds de concours à allouer : 2 629,73€ soit taux : 50 %

Voirie Ruelle de la Fontaine
Montant travaux : 25 485 € HT
Fonds de concours à allouer : 2 748 € soit taux : 10.78%

Commission de secteur de SIGNY L'ABBAYE :

- DOMMERY : Réfection voirie et réhabilitation de la toiture de l'atelier communal
Montant travaux : 23 449,60 € HT
Fonds de concours à allouer : 4 272.50 € soit taux : 18.22 %

● LAUNOIS SUR VENCE : Réfection porte atelier et local archive
Montant travaux : 13 894.86 € HT
Fonds de concours à allouer : 5 674 € soit taux : 40,84 %

Commission de secteur de CHAUMONT PORCIEN :

- DOUMELY-BEGNY : Rénovation voirie Bois de Givron, Rue d'Artois et Rue du Bac
Montant travaux : 114 432 € HT
Fonds de concours à allouer : 3 600 € soit taux : 3,15 %

Commission de secteur de NOVION PORCIEN :

- FAUX : Travaux de voirie route d'Amagne et direction Sorcy
Montant travaux : 33 784,65 € HT
Fonds de concours à allouer : 2 240 € soit taux : 6.63 %

● NOVION-PORCIEN : réalisation de trottoirs
Montant travaux : 69 300 € HT
Fonds de concours à allouer : 20 360 € soit taux : 29,38 %

● SAULCES-MONCLIN : 2019 pour : Réfection voirie rue Plombée et parking zone.
Montant travaux : 65 180 € HT
DETR : 17 599 €
Fonds de concours à allouer : 23 790,50 € soit taux : 36.50 %

● VAUX-MONTREUIL : Réfection de regards
Montant travaux : 3 470 € HT
Fonds de concours à allouer : 900 € soit taux : 25,94 %

● VIEL SAINT REMY : Remplacement bardage sur ancien bâtiment affecté aux pompiers
Montant travaux : 4 395 € HT
Fonds de concours à allouer : 1 938€ soit taux : 44,10 %

● WASIGNY : Réfection de voirie et installation garde-corps passerelle
Montant travaux : 31 149.15 € HT
Fonds de concours à allouer : 14 960 € soit taux : 48.03%

7) Contribution eau pluviale réseau unitaire d'assainissement de la commune de Signy-l'Abbaye

Le Conseil demande à l'unanimité à la commune de Signy l'Abbaye le versement d'une contribution au titre du traitement des eaux pluviales fixée à :

- 20% des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement de Signy l'Abbaye,
- 30% des charges d'amortissements techniques et intérêts des emprunts relatifs à ce réseau.

Le premier versement de cette contribution sur le budget annexe assainissement se fera en 2019 calculé sur la base des dépenses spécifiques à Signy l'Abbaye du compte administratif 2018 soit une contribution de 25 868,07 €.

Pour les années suivantes cette contribution sera fixée suivant les modalités de calcul définies ci-dessus par certificat administratif du Président.

8) Avenant n°2 à la convention de prestations de service (2016 – 2020) avec le Syndicat des Eaux de Louvergnoy pour mise en place de prestations d'entretien des installations individuelles

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager un avenant n°2 à la convention pour y intégrer les prestations suivantes ainsi que leur tarification (sur les mêmes bases que celles pour les communes adhérentes à notre SPANC) :

1. *Contrat de contrôle bisannuel du niveau de boues au niveau de la fosse ou du décanteur de la filière d'assainissement non collectif*
 2. *Contrat d'entretien complet pour un dispositif d'assainissement non collectif avec traitement par le sol ou par dispositif compact*
 3. *Contrat d'entretien complet pour un dispositif d'assainissement non collectif par le biais d'une microstation*
 4. *Prestations complémentaires : réalisées hors week-end et jours fériés avec un délai d'intervention de 48h maxi*
- Changement de pompe
 - Renouvellement des sacs dans les filières compactes
 - Dépannage pour débouchage canalisations

9) Zone d'Activités Verte de Poix-Terron : prix de vente d'une parcelle du lot n°2

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre le terrain cadastre ZM n°153 lieu-dit Chaumiau à M. Guy ETIENNE au prix de 5 € TTC/m² soit 5 870 € TTC.

10) Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Pôles d'Entreprises et Multiservices

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

- Au titre des travaux d'aménagement du multiservice dans l'ancien local bancaire de Chaumont-Porcien pour accueillir un cabinet médical :
 - Travaux supplémentaires + 11 203 € HT
(mise aux normes assainissement non collectif)
 - Crédits pris sur dépenses imprévues.

11) Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Zones d'Activités

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

- Au titre de l'aménagement de la zone artisanale de Lucquy,
 - Dépenses supplémentaires suite à attribution du marché de travaux + 17 701 €

- Crédits pris sur dépenses imprévues et actualisation du plan de financement,

Aide DETR	4 965 € de moins
Aide Département sollicitée	49 442 €
Emprunt	75 000 € soit + 15 000 €.

12) Décision Modificative n°1 du Budget Principal

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

- Au titre de la gestion des gymnases
Dépenses supplémentaires pour gaz à Chaumont Porcien (erreur dans estimation, coût moyen annuel 8 000 €) + 7 800 €
- Au titre des recettes de fonctionnement
 - location parc de matériel : + 6 000 €
 - remboursement affranchissement facturation redevance OM : + 1 539 €
 - remboursement Indemnité journalière maladie : + 1 235 €
- Au titre de l'équipement de la crèche d'Attigny (non prévu au budget primitif) : 24 000 €
- Au titre de la climatisation de la salle informatique des locaux communautaires : 3 067 €
- Au titre du parc de véhicule
Achat d'une camionnette pour équipe entretien et travaux : 13 334 €
- Au titre des bornes de recharge électrique à prévoir avec réseau véhicules électriques : 27 990 €

Ces nouvelles dépenses d'investissement sont financées par :

- utilisation de crédit en réserve : 50 637 €
- reversement FCTVA : 9 477 €
- virement section fonctionnement : 974 €

13) Décision Modificative n° 1 Budget Annexe Assainissement Collectif :

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

- Besoins de crédits pour régularisation de redevances sur années antérieures + 5000 €
- Crédits sur dépenses de charges de personnel - 5000 €

14) Répartition de la dotation 2019 du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir pour la répartition de la dotation FPIC 2019 d'un montant de 650 225 € le mode de répartition dit de droit commun :

- Dotation pour les 94 communes : 376 657 € répartie selon la population, le potentiel financier et fiscal et le revenu moyen des habitants par commune,
- Dotation pour la Communauté de Communes : 273 568 €.

Questions diverses :

15) Convention cadre 2019 d'aides aux accueils de loisirs et accueils périscolaires des associations organisatrices d'Accueil Collectif de Mineur (ACM) : intégration de 2 nouvelles associations à Chaumont Porcien et à Boulzicourt

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- prendre acte de l'arrêt de la gestion des services périscolaires et accueils de loisirs par l'Association Familles Rurales du Territoire des Crêtes Préardennaises sur les sites de Chaumont Porcien et Boulzicourt,

- d'engager une convention cadre 2019 avec les 2 nouvelles associations mises en place (Association Multi activités du Porcien sur le site de Chaumont Porcien et Association les petits loups de la Vence sur le site de Boulzicourt) afin d'allouer les aides de la Communauté de Communes selon les modalités définies par la délibération du Conseil n° C75-12/18.

16) Recomposition du Conseil de Communauté en vue du renouvellement général des Conseils Municipaux de 2020

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- Déplorer le fait de ne pouvoir maintenir la répartition actuelle des sièges entre les communes (1 siège pour les 82 communes de moins de 450 habitants, 2 sièges pour les 7 communes de 451 à 700 habitants et 3 sièges pour les 5 communes de plus de 700 habitants),
- Ne pas engager d'accord local qui ferait augmenter le nombre de siège à plus de 116 conseillers communautaires,
- Prendre acte que selon la réglementation trop stricte en la matière, la nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires sera fixée par application des dispositions de droit commun (1 siège pour les 82 communes de moins de 450 habitants, 2 sièges pour les 6 communes de 451 à 690 habitants, 3 sièges pour les 3 communes de 691 à 900 habitants, 4 sièges pour les 2 communes de 901 à 1 200 habitants et 5 sièges pour la commune de plus de 1 200 habitants).

17) Poursuite de la gestion locative du logement de Neufmaison à la demande de la commune

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la demande de la commune de Neufmaison pour la poursuite de la gestion locative par la Communauté de Communes du logement d'intérêt communautaire (T3) situé au 3 Rue du Château d'Eau.

Les modalités de gestion de ce logement feront l'objet d'une convention avec la commune concernée selon les modalités de la délibération du Conseil n° C-35-10/14.

18) Sauvegarde de la circulation du train touristique de la Vallée de l'Aisne (été 2019)

Dans l'attente de la mise en place du transfert de la ligne Amagne - Voncq aux Communautés de Communes du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises, la SNCF Réseau souhaite la signature de la convention d'ITE comprenant une contribution de 60 000 € afin de réaliser la maintenance de la section de ligne Alland'huy / Attigny (2900 m) et permettre la circulation des autorails touristiques cet été (Juillet – Août) entre Amagne et Attigny. Les travaux sont déjà réalisés.

L'Association du Train Touristique de la Vallée de l'Aisne (ATVA) ne dispose pas des crédits nécessaires pour financer cette lourde contribution au titre de 2019.

Une réunion est programmée le 16 Juillet prochain à la Préfecture avec tous les élus et services concernés par ce difficile dossier.

Dans l'attente de cette réunion et d'une solution concertée, le Conseil décide à la majorité (1 voix contre) que la Communauté de Communes puisse apporter exceptionnellement une aide d'un maximum de 15 000 € à l'association au titre de la convention ITE 2019.